

Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains
Service Environnement et Transition Énergétique

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHARTE
RELATIVE AUX ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE.**

VENDREDI 25 JANVIER 2019

Participants :

Mme Christel KOHLER, Adjointe au Maire, remplace Mr Paul MEYER
Mme Françoise SCHAEZEL, Conseillère municipale
Mme. Catherine TRAUTMANN, Vice-présidente de l'Eurométropole en charge du développement des services numériques
M. Laurent SIRY, Ville de Strasbourg, service Prévention & Enjeux Environnementaux
M. Materné WOLFF, Ville de Strasbourg, service Prévention & Enjeux Environnementaux
M. Yves LAUGEL, Ville de Strasbourg, service SIRAC

Mme Delphine HAETTEL, Orange
M. Laurent LOUP, Bouygues Telecom
M. Marc ARNOLD, Bouygues Telecom
M. Agostino PULLARA, Free Mobile
M. Pascal STEYAERT, Free Mobile
M. Sébastien BEYER, SFR
Mme Estelle GUYOT, SFR

Absent-es :

M. Paul MEYER, Ville de Strasbourg, Adjoint en charge de la ville numérique
M. Carl HEIMANSON, Agence Régionale de Santé Alsace, excusé
M. Philippe LERGENMULLER, Habitation Moderne, excusé
M. Didier HOUILLON, Directeur DESPU, excusé

14h00 - Introduction de la réunion sous la présidence de Mme Christel KOHLER

* * *

I / Présentation du bilan d'activités 2018 et proposition d'actions 2019-2021:



présentation CCSC 122018.pdf

II / Débat sur le bilan 2018 et perspectives 2019-2021

La démarche mise en œuvre à l'échelle de la ville de Strasbourg dans le cadre du déploiement des relais de téléphonie mobile est saluée par la Commission pour la mise en œuvre systématique du principe de précaution et son esprit de modération de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, tel que préconisé par la loi Abeille de 2015.

Les méthodologies de traitement mises en œuvre (actualisation des bases de données antennaires, cartographie intégrale des valeurs d'exposition, repérage, analyse et traitement des valeurs atypiques suspectées, sécurisation et sauvegarde informatique, information et accompagnement du public), sont validées.

La Commission soulève la question de l'intérêt potentiel des données actuellement disponibles pour des organismes de recherche dans le cadre d'études à caractère épistémologiques par exemple.

Le bilan de l'année 2018 tel que présenté dans le document support est approuvé, et la Commission remercie l'ensemble des opérateurs pour leur collaboration active à la démarche.

La démarche mise en œuvre à l'échelle de la ville de Strasbourg est tacitement reconduite pour une nouvelle période triennale 2019-2021.

La proposition qui a été faite aux communes de l'Eurométropole qui souhaitent s'engager dans cette voie afin de bénéficier de l'expertise de la ville en matière d'ondes électromagnétiques est validée.

La mise en œuvre se fera sur la nouvelle période triennale 2019-2021, sur la base de l'équité de traitement entre communes signataires de la charte sur les ondes. L'objet essentiel de cette ouverture étant d'apporter assistance et aide aux Maires des communes métropolitaines sur la question sensible des ondes électromagnétiques. Une dizaine de communes ont d'ores et déjà déclaré leur intention d'aller dans ce sens, l'objectif étant d'ouvrir le périmètre de la charte aux communes candidates avant l'avènement de la 5G à l'horizon 2022-2025.

Tous les opérateurs se sont déclarés favorables à cette initiative et prêts à œuvrer à l'atteinte de ses objectifs.

* * *

Clôture de la réunion à 16h00.

Materne WOLFF
Ingénieur en Chef

Responsable du suivi de la charte sur les ondes